

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

*Le mardi 16 décembre 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIE-REZ Philippe, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question n°13), PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBUSNE Emmanuelle, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BAUVAS-TASSEZ Sylvie (jusqu'à la question n° 29), BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FLAJOLLET Christophe, FOUCault Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle (à partir de la question n° 3), LOISEAU Ginette, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane (jusqu'à la question n° 31), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel (à partir de la question n° 3), VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

**PROCURATIONS :**

*BOSSART Steve donne procuration à DUBY Sophie, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DELELIS Bernard donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien donne procuration à DUMONT Gérard, IDZIAK Ludovic donne procuration à SOUILLIART Virginie, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERROYER Lysiane donne procuration à PRUVOST Jean-Pierre, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FACON Dorothée donne procuration à LAVERSIN Corinne, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FRAPPE Thierry donne procuration à BOMMART Émilie, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, VERDOUCQ Gaëtan donne procuration à SWITALSKI Jacques*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CHOQUET Maxime, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, MERLIN Régine, OPIGEZ Dorothée, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**16 décembre 2025**

**SPORT**

**CENTRE AQUATIQUE D'HERSIN-COUPIGNY - RETABLISSEMENT D'UN ACCES**  
**INDÉPENDANT POUR L'ÉQUIPEMENT COMMUNAL - SIGNATURE D'UN**  
**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Développer le sport pour tous et permettre le “bien-être”

Par délibération n° 2019/CC186 en date du 13 novembre 2019, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de participation relative au rétablissement d'un accès véhicule à la salle de sport dénommée « VIVRE » sise au 38 rue Victor Hugo à Hersin-Coupigny. Les travaux consistent en la création d'un accès véhicules légers en enrobé à l'arrière de la piscine. En effet, cet accès n'était plus possible étant commun avec la piscine qui a été transférée à la Communauté d'Agglomération,

En 2023, ces travaux n'ont pas été effectués et la commune a opté pour une modification de ce projet par l'aménagement d'une placette d'accès à l'école Paul Eluard et l'aménagement de l'accessibilité à la salle de sports « VIVRE ». Ce nouveau projet n'a pas remis en question le projet initial de la commune et est resté conforme à l'objet initial de permettre l'accessibilité au site communal. Les travaux ainsi réalisés répondant à l'objectif initial de la convention, la Communauté d'Agglomération peut maintenir son engagement financier initial prévu à la convention de participation financière.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 03 décembre 2025, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, Le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention de participation financière correspondantes, selon le projet ci-joint. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention de participation financière relative au rétablissement d'un accès à la salle de sport « VIVRE » sise au 38 rue Victor Hugo à Hersin-Coupigny, selon le projet joint.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **23 DEC. 2025**

Et de la publication le : **23 DEC. 2025**  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,

  
**DRUMEZ Philippe**



**DRUMEZ Philippe**



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DU  
CENTRE AQUATIQUE D'HERSIN-COUPIGNY  
RETABLISSEMENT D'UN ACCES VEHICULE INDEPENDANT POUR  
L'EQUIPEMENT COMMUNAL**

Entre la commune d'Hersin-Coupigny, ayant son siège en l'Hôtel de Ville, Place de la Mairie (62530), représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie CARAMIAUX, dûment habilité par délibération en date du

Et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, ayant son siège à l'Hôtel communautaire 100 avenue de Londres Béthune(62411), représentée par son Président Monsieur Olivier GACQUERRE, dûment habilité par en date du

**Préambule**

Les installations aquatiques présentes sur le territoire de la Communauté d'agglomération, notamment celles situées dans les communes d'Auchel, Barlin, Béthune, Bruay-la-Buissière, Divion, Hersin-Coupigny et Nœux-les-Mines ont été reconnues d'intérêt communautaire après la fusion du 1er janvier 2017, cette liste a été complétée par l'équipement de Lillers.

La propriété de ces équipements et des dépendances a été transférée à la Communauté d'agglomération. Pour le Centre aquatique d'Hersin-Coupigny, le transfert porte sur un ensemble bâti et non bâti de 3 576 m<sup>2</sup>, le terrain situé rue Lavoisier et cadastré AE 707.

Ce terrain est extrait d'un ensemble comportant un autre équipement communal (salle de sport) qui ne disposera plus d'accès véhicule.

Compte tenu des conditions de transfert de l'équipement aquatique (euro symbolique), la Communauté d'agglomération s'engage à financer le rétablissement de cet accès.

Les travaux consistent en la création d'un accès véhicules légers en enrobé à l'arrière de la piscine. Ils comprennent la voirie, sa structure ainsi que les liaisons piétonnes entre la piste et la salle, la pose d'une clôture, portail et signalisation horizontale et verticale de police.

Le coût de l'opération est estimé à 74 962,70 €H.T. pour la partie voirie et 6 728,15 €H.T. pour la partie clôture et signalisation.

***IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :***

**Article 1 – objet de l'avenant**

L'objet de cet avenant n°1 a pour objet d'intégrer la modification des travaux entrepris par la commune tels que décrit dans la convention initiale.



En conséquence, il est nécessaire de remplacer l'article 2 et 8 de la convention initiale comme suit :

Article 2- Description des travaux

*Les travaux consistent à l'aménagement de placette d'accès à l'école Paul Eluard ainsi que la mise en place de l'accessibilité à la salle de sport « VIVRE ».*

Article 8 – Annexe à la convention

*L'annexe 1 et 2 correspondent aux plans modifiés.*

**Article 2. Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Béthune, le

en 2 exemplaires originaux

La Commune d'Hersin Coupigny  
Le Maire,

La Communauté d'Agglomération de  
Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

Jean-Marie CARAMIAUX

Le Conseiller délégué,  
Philippe DRUMEZ